

DECRET N° 98-103 DU 20 MARS 1998

portant création du Comité préparatoire du
forum national de mobilisation de la
société civile contre la corruption.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

SUR proposition du Président de la République, chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 1998,

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé un Comité préparatoire chargé de l'organisation du
forum national de mobilisation de la société civile contre la corruption.

Article 2.- Le Comité préparatoire est composé comme suit :

- Président chargé de la coordination : Monsieur Gaston ZOSSOU, Conseiller
et de la supervision technique du Chef de l'Etat chargé des
relations avec la société civile

- Vice-président chargé du budget, du financement et de supervision : Monsieur Lucien AGBOTA de l'ONG nouvelle Ethique (Société civile)
- 1er chargé de mission : Madame Anne Cica ADJAÏ, Conseiller technique du Chef de l'Etat à la moralisation de la vie publique
- 2ème chargé de mission : Monsieur Martin ASSOGBA, de l'ONG ALCER (Société civile)
- Responsable chargé du volet intellectuel : Monsieur Célestin M. E. SOUKPON de l'Observatoire de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique (Société civile)
- Responsable adjoint du volet intellectuel : Monsieur Akandé OLOFINDJI II secrétaire du Conseil des rois du Bénin (société civile)
- Responsable chargé l'accueil du transport : Monsieur Jacob DJOSSOU du groupe biblique des élèves et étudiants du Bénin (société civile)
- Responsable chargé l'hébergement et de la restauration : Madame Pierrette DARBOUX de la Fédération nationale des ONG (société civile)
- Responsable chargé de la logistique du forum : Monsieur Denis AVIMADJESSI du Citoyens du Globe (société civile)
- Porte-parole du forum : Monsieur Victorien ATTOLOU de l'Association des jeunes pour le progrès (société civile).

Article 3. - Le Comité est assisté de :

- * pour le Président deux conseillers spéciaux à savoir : - Monsieur Constant MIGAN de l'Organisation des employeurs du Bénin (société civile)

- Monsieur Paul TEVOEDJRE,
journaliste écrivain (société civile)

* pour le Vice-président, un
conseiller à savoir :

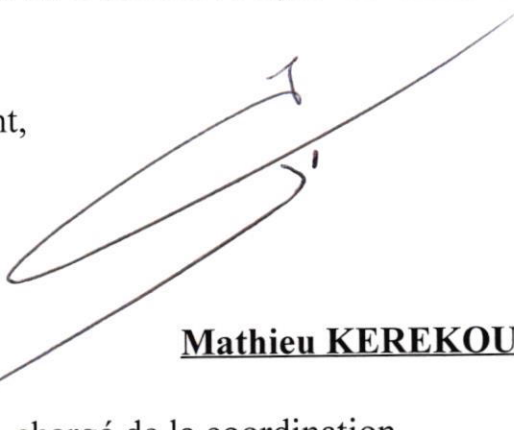
: - Monsieur Valentin HOUNSA de
l'ONG GSEC (société civile)

Article 4.- Le comité pourra faire appel à toute autre personne dont les compétences lui paraissent utiles à l'accomplissement de sa mission.

Article 5.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 MARS 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale et des relations avec
les Institutions, porte-parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre de la Culture et de
la communication,



Timothée ZANNOU.-

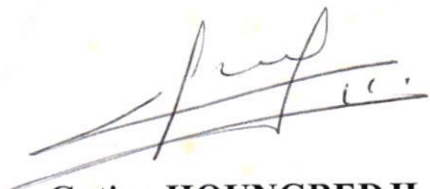
Le Ministre des Travaux publics
et des transports



Kamarou FASSASSI.-

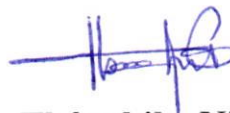
.../...

Le Ministre du Commerce, de
l'artisanat et du tourisme,



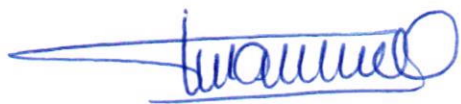
Gatien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



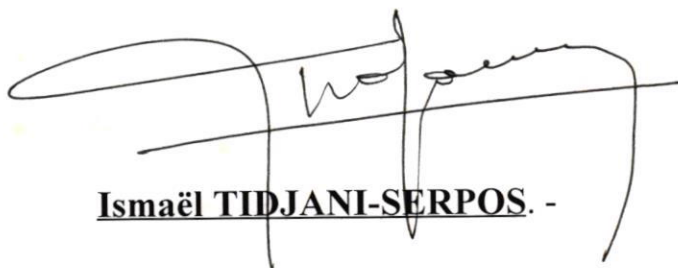
Théophile N'DA.-

Le Ministre de la Santé, de la
Protection Sociale et de la
Condition Féminine



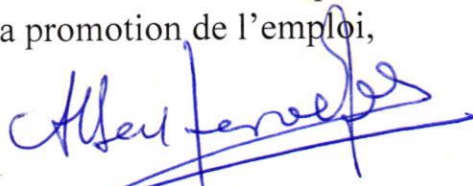
Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI.-

Le garde des sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI-SERPOS. -

Le Ministre du Plan, de la
restructuration économique et
de la promotion de l'emploi,



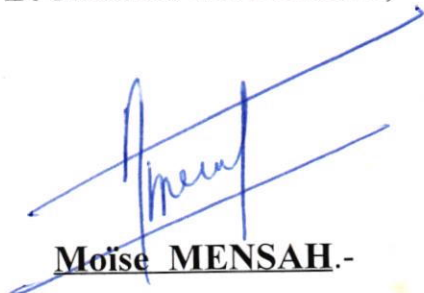
Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



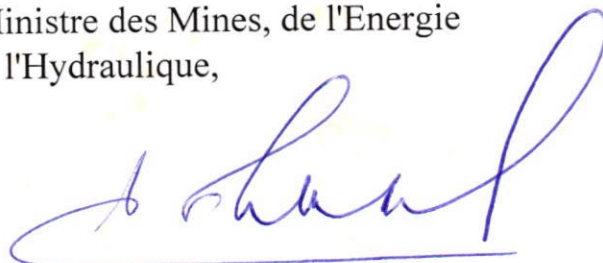
Pierre OSHO. -

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Hydraulique,



Emmanuel GOLOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4
MAEC 4 MDN 4 MSPSCF 4 MISAT 4 AUTRES MINISTERES 11 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB ENA-FASJEP 3 JO 1.